

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant MAXTALI ENTERPRISES INC.	Numéro de permis 2014748	Date d'inspection Le 21 janvier 2021	
Nom de l'établissement Garderie Dragon Day Care		Numéro de téléphone (506) 759-4488	
Adresse 105 rue Notre Dame Atholville NB E3N 4T1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Visite faite à l'établissement pour une inspection de surveillance.

- Le ratio est respecté.
- Les recommandations de santé publique lors de la pandémie Covid-19 sont respectées par l'établissement.
- Les dossiers des enfants sont complet selon la loi sur les services de la petite enfance.
- Les pratiques de feux sont effectuées mensuellement.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 janvier 2021

Date

original signé par
Patrick Soucy

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 janvier 2021

Date